



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2019-22

PUBLIÉ LE 12 FÉVRIER 2019

Sommaire

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

R28-2019-02-08-002 - Arrêté portant désignation des membres représentants du personnel au CHSCT (2 pages)

Page 3

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de
la Consommation, du Travail et de l'Emploi

R28-2019-02-08-002

Arrêté portant désignation des membres représentants du
personnel au CHSCT

Arrêté portant désignation des membres représentants du personnel au CHSCT



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
de Normandie

**ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ
D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL RÉGIONAL
DE LA DIRECCTE DE NORMANDIE**

**Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
de Normandie,**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, modifié notamment par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- VU le décret n° 2011-521 du 13 mai 2011 portant création de comités d'hygiène et sécurité régionaux et spéciaux au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- VU l'arrêté modifié du 13 mai 2011 relatif à la composition des comités d'hygiène et de sécurité régionaux et spéciaux institués au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- VU l'arrêté interministériel du 10 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Gaëtan RUDANT sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie au 1^{er} novembre 2017 ;
- VU les résultats du scrutin organisé le 6 décembre 2018 pour l'élection au comité technique de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;
- VU l'arrêté du 16 janvier 2019 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner les représentants du personnel au sein du CHSCT de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

DIR201902005

ARRETE

Article 1^{er}

Sont nommés membres représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail régional de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie :

Organisations syndicales	titulaires	suppléants
CFDT	Marie ROSSI	Thomas LEGRAND
	David ARMET	Romain LECAPLAIN
UFSE-CGT	Gérald LE CORRE	Maryline DUFIEUX
	Eric HEBERT	Cédric LELOUARD
SUD TAS, SOLIDAIRES CCRF et SCL et SOLIDAIRES IDD	Magali MARION	Pépita MARTIN
	Benjamin ACKERMANN	Céline MOLIN

Article 2

Le présent arrêté prend effet au jour de sa publication au recueil des actes administratifs. Le mandat des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail régional entre en vigueur à cette date.

Article 3

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Normandie.

Rouen, le 8 février 2019

Le Directeur régional



Gaëtan RUDANT